

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	31

PRESENTS 25
POUVOIRS 6
ABSENTS 6

Vote Pour : 30
Vote Contre : 0
Abstention : 1

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN, Pierre TRANIER

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Isabelle FOUROUX-CADENE à Paul BOULVRAIS, Marie GRANEL à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claire VILLENEUVE à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Alain GLADE, Pascale PUIBASSET, Claude SOULIES, François VERGNES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N° 28_2025DB

ACTES : 7.3.2

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Renouvellement d'une Ligne de Trésorerie pour le Budget Principal pour un montant de 2 500 000 €

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a mis en place en 2024 sur le Budget Principal, une ligne de trésorerie pour un montant de 2 500 000 €. Cette ligne avait été couverte par un contrat auprès du Crédit Agricole CIB signé le 24 juin 2024.

Ce dernier expirant le 13 juin 2025, il est nécessaire de le renouveler afin d'assurer tout au long de l'exercice budgétaire en cours la fluidité dans la gestion de Trésorerie.

Une nouvelle consultation a été lancée pour le renouvellement de cette ligne pour un montant de 2 500 000 €.

Trois organismes bancaires ont présenté leur proposition : La Banque Postale, La Caisse d'Épargne et Le Crédit Agricole.



Après avoir analysé ces trois offres, la proposition du Crédit Agricole présente les meilleures conditions financières :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Emprunteur	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
Prêteur	Crédit Agricole
Objet	Financement des besoins de trésorerie du Budget Principal
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Plafond	2 500 000 € (Deux millions Cinq Cent mille Euros)
Durée	12 mois maximum
Taux	2.736% Taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané + marge de 0.56 % En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro A ce jour la valeur de l'EURIBOR 3 mois étant de 2.176% Le taux du prêt serait donc de 2,736%
Périodicité du paiement des intérêts	Mensuelle, par la procédure du débit d'office.
Modalités de tirage	Mise à disposition : par crédit d'office sous <u>48h ouvrés</u> auprès de votre trésorerie générale. Tirage : Sur simple demande de l'emprunteur, sans frais, par mail à l'adresse suivante : coll.pub@ca-nmp.fr Montant minimum des tirages : 15 000 €.
Modalités de remboursement	Capital In Fine, remboursable au plus tard à la date d'échéance de la Ligne de Trésorerie. Amortissement anticipé possible par débit d'office, totalement ou partiellement, au gré de l'emprunteur, <u>sans frais</u> et sur simple demande par mail à l'adresse suivante : coll.pub@ca-nmp.fr Après remboursement anticipé, le plafond se reconstitue pour de nouvelles utilisations.
Frais de dossier	300 € si prêt < à 150 k€. Au-delà 0,12% de l'enveloppe réservée après remise commerciale
Validité de l'offre	Délibération parvenue avant le : 28 mai 2025

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-3-1, L 5211-1, L 5211-2, L 2121-29, L 2122-22 al. 3°,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10.000.000 €,

Considérant les contrats en vigueur auprès de :

- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 2 500 000 €, auprès du Crédit Agricole CIB sur le Budget Principal, arrivant à terme le 13/06/2025.

- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 €, auprès de La Banque Postale sur le Budget Principal.

- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 €, auprès du Crédit Mutuel sur le Budget Mobilité.

Vu le Cahier des Charges adressé aux divers organismes bancaires pour la consultation visant à la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 500 000 € pour le Budget Principal, Après avoir pris connaissance des diverses offres de financement et après avoir procédé à la phase de négociation habituelle avec les différents organismes bancaires ayant présenté une proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de Florence BELOU) :

- **autorise** le Président à ouvrir la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole,
- **autorise** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, **et, l'habilite** à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie. Le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 27 MAI 2025

- publication - mise en ligne

Le 27 MAI 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025



ID : 081-200066124-20250519-28_2025DB-DE